



Votre équipe de prise en charge

A l'hôpital :

Service :

Téléphone :

Mail :

En ville :

Pharmacien d'officine :

.....

Téléphone :

Mail :

Médecin traitant :

.....

Téléphone :

Mail :

<http://therapiesorales-onco-link.fr/>



**ANTICANCÉREUX
ORAUX DÉLIVRÉS
À L'HÔPITAL***

Votre médecin vous a prescrit un traitement anticancéreux oral à prendre à domicile. Pour ce traitement, l'équipe hospitalière, votre médecin traitant et votre pharmacien se coordonnent pour vous accompagner à distance.

* au moins un des médicaments du traitement.



COMMENT IDENTIFIER MON ÉQUIPE DE SOIN ?

- L'équipe hospitalière vous demandera de désigner votre pharmacien habituel et votre médecin traitant afin de bien organiser la coordination entre l'équipe hospitalière, votre médecin traitant et votre pharmacien.

QUELS SONT LES RÔLES DE MON ÉQUIPE DE SOIN ?

LES ACTEURS SONT EN LIEN POUR GARANTIR LA FLUIDITÉ DE VOTRE PRISE EN CHARGE

- **A l'hôpital :** L'oncologue / hématologue établit la prescription du traitement et définit le protocole de soins associés.

L'équipe hospitalière vous fournit les informations complètes sur votre traitement.

Des consultations de suivi et des contacts réguliers sont organisés avec l'infirmière coordinatrice

- **A la pharmacie :** Si vous avez un autre traitement anticancéreux oral qui est délivré en ville, vous devrez vous rendre dans votre pharmacie pour récupérer votre médicament. Votre pharmacien est informé de vos traitements hospitaliers et en lien avec l'équipe hospitalière

- **Chez votre médecin traitant :** Votre médecin est informé de votre traitement et est en lien avec l'équipe hospitalière, il reste votre médecin référent pour tous besoins de santé ou effets indésirables

CETTE COORDINATION EST RENDUE POSSIBLE CAR VOTRE ÉQUIPE DE PRISE EN CHARGE EXPÉRIMENTE DE NOUVELLES MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ, EN VUE D'UNE GÉNÉRALISATION.



EN TANT QUE PATIENT, LE PARCOURS ONCO'LINK – THÉRAPIES ORALES VOUS PERMET DE BÉNÉFICIER :

- d'un contact régulier avec votre équipe hospitalière durant toute votre prise de traitement
- d'un entretien de suivi avec votre pharmacien hospitalier
- d'une information renforcée de votre médecin traitant sur votre traitement, facilitant la continuité de votre suivi à domicile

UNE NOTE D'INFORMATION FOURNIE EN DÉBUT DE PRISE EN CHARGE, CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION, VOUS PRÉCISE COMMENT VOUS OPPOSER AU TRAITEMENT DE VOS DONNÉES OU À LA PARTICIPATION À CE PROJET, ET CE À TOUT MOMENT DU PROJET. DE MÊME, VOUS POUVEZ EXERCER VOTRE DROIT D'ACCÈS ET/OU DE RECTIFICATION À CES DONNÉES.